

Manifeste en faveur d'un dispositif de laboratoires communs stratégiques public-privé

Les signataires, membres de l'ANRT, Mars 2022

Le plan « France 2030 » présenté par le Président de la République le 12 octobre 2021 répond aux grands défis de notre temps, en particulier ceux de la transition climatique et de la souveraineté. C'est un plan d'investissement massif ayant l'ambition de faire émerger les futurs champions technologiques de demain et d'accompagner les transitions de nos secteurs d'excellence : énergie, automobile, aéronautique ou encore espace.

Le plan France 2030 affirme très clairement son ambition d'apporter un soutien significatif à la recherche, d'une part, et à l'industrialisation des résultats de ces recherches, d'autre part, notamment dans le cadre des stratégies nationales d'accélération. **Il n'en demeure pas moins que l'interface entre recherche publique et développement industriel reste un maillon faible de notre écosystème national**, alors que le renforcement des coopérations de recherche entre les entreprises et les laboratoires publics dédiées aux technologies stratégiques pour la France et l'Europe constitue un levier essentiel de compétitivité, pour prendre des positions fortes sur ces technologies encore à créer.

Établis sur la base d'un programme de recherche commun, incluant plusieurs projets inscrits dans une feuille de route de recherche et dotés d'une gouvernance partagée, **les laboratoires communs public-privé actent des relations de long terme établies entre laboratoires de recherche et entreprises**. Cette forme d'organisation particulièrement souple et responsabilisante est très appréciée tant par les entreprises que par les acteurs académiques. C'est un puissant levier d'accélération du transfert de connaissances scientifiques entre secteur public et secteur privé et par la même de renforcement de la compétitivité de nos entreprises.

Une partie substantielle de ces laboratoires communs a été créée dans le passé sans l'aide des pouvoirs publics. **Ces coopérations manifestent une relation de confiance construite dans la durée**. Fruits d'une dynamique d'écosystème, ils jouent un rôle majeur en matière de recherche partenariale. Pour autant, **le nombre de ces laboratoires communs reste encore faible au regard du potentiel national**.

Nous, les signataires, industriels et partenaires académiques membres de l'ANRT, sommes prêts à nous engager pour développer des laboratoires communs de taille critique dans les domaines technologiques couverts par les stratégies nationales d'accélération. Cette forme d'association de compétences interdisciplinaires constitue un puissant vecteur de compétitivité pour la France, jusqu'à présent insuffisamment exploité. Nous considérons que ce dispositif correspond non seulement au besoin de protéger les liens entre partenaires académiques et partenaires industriels mais surtout de constituer des équipes de bonne taille capables de relever les défis d'avenir par la mise en commun de leurs compétences et de leur force d'action. Par construction, la conduite de recherches s'avère particulièrement risquée, notamment sur les bas et moyens TRL, en l'absence de perspectives commerciales. Nous considérons donc qu'une association public-privé au sein d'un laboratoire commun est un dispositif qui permet à la fois de mutualiser ce risque et de pérenniser nos investissements en recherche. Enfin c'est un outil complémentaire d'acculturation au monde de l'entreprise par les chercheurs, doctorants et étudiants.

Ainsi, le dispositif des laboratoires communs public-privé mériterait-il d'être encouragé par l'Etat dans le cadre de France 2030. **Nous proposons de soutenir les « laboratoires communs stratégiques » alignés sur les domaines des stratégies nationales d'accélération.** Sur la base de contrats stratégiques fixant des objectifs à court et à moyen termes, le dispositif contribuerait aux projets de laboratoires communs public-privé par un **abondement direct de l'Etat aux laboratoires académiques paritaires équivalent au montant contractuel investi par la ou les entreprises associées.** Cette somme permettrait à l'établissement de recherche de mobiliser des moyens supplémentaires, tant humains que matériels au service du laboratoire commun.

Nous ambitionnons, au cours des cinq prochaines années, la création d'une trentaine de nouveaux centres de recherche partenariaux d'importance, chacun constitué d'équipes de plusieurs dizaines de personnes. Ces « laboratoires phares » engageraient un abondement public total sur la période, contrepartie de l'investissement des entreprises, d'environ 300 millions.

Nous manifestons notre préférence pour des procédures directes, simples, rapides qui favorisent la confiance et le suivi des réalisations effectives. Le dispositif que nous proposons présente l'avantage d'être ciblé, lisible et efficace en motivant les acteurs publics et privés sur des axes cohérents avec les politiques industrielles françaises.

